

FCP VALEURS QUIETUDE 2018

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS QUIETUDE 2018, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 10 759 290 DT, un actif net de 10 711 901 DT et un résultat bénéficiaire de 113 445 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS QUIETUDE 2018, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS QUIETUDE 2018. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS QUIETUDE 2018 est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à le gestionnaire de FCP VALEURS QUIETUDE 2018 qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		3 749 136	4 285 871
Obligations et valeurs assimilées		2 690 906	3 296 260
Titres OPCVM		505 589	-
	3.1	6 945 631	7 582 131
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	2 483 696	977 188
Disponibilités	3.3	1 329 963	2 363 081
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		10 759 290	10 922 400
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	39 536	40 363
Autres créditeurs divers	3.5	7 853	8 478
TOTAL PASSIF		47 389	48 841
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	10 478 268	10 609 942
Sommes capitalisables	3.7	233 633	263 617
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		233 633	263 617
ACTIF NET		10 711 901	10 873 559
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 759 290	10 922 400

ETAT DE RESULTAT

COMPARES AU 31 DECEMBRE 2017 & AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres		255 817	315 631
Dividendes	4.1	116 532	142 602
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	139 285	173 029
Revenus des placements monétaires	4.3	157 655	133 532
<i>Total des revenus des placements</i>		413 472	449 163
Charges de gestion des placements	4.4	<158 844>	<158 683>
Revenu net des placements		254 628	290 480
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<18 280>	<19 109>
Résultat d'exploitation		236 348	271 371
Régularisation du résultat d'exploitation		<2 715>	<7 754>
Sommes capitalisables de l'exercice		233 633	263 617
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 715	7 754
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		191 585	647 220
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<312 947>	<232 270>
Frais de négociation de titres		<1 541>	<1 140>
Résultat net de l'exercice		113 445	685 181

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
COMPARES AU 31 DECEMBRE 2017 & AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2017	31/12/2016
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>113 445</u>	<u>685 181</u>
Résultat d'exploitation	236 348	271 371
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	191 585	647 220
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<312 947>	<232 270>
Frais de négociation de titres	<1 541>	<1 140>
<u>Distributions de dividendes</u>		
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><275 103></u>	<u><333 131></u>
Souscriptions		
Capital	-	-
Régularisation de l'exercice	-	-
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-	-
Rachats	<275 103>	<333 131>
Capital	<275 648>	<326 117>
Régularisation de l'exercice	<7 085>	<18 558>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	<6 849>	<5 989>
droit de sortie	14 479	17 533
<u>Variation de l'actif net</u>	<u><161 658></u>	<u>352 050</u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	10 873 559	10 521 509
En fin de l'exercice	10 711 901	10 873 559
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice	2 117	2 186
En fin de l'exercice	2 062	2 117
<u>Valeur liquidative</u>	<u>5 194,908</u>	<u>5 136,306</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>1,14%</u>	<u>6,71%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FONDS

FCP VALEURS QUIETUDE 2018 est un fonds commun de placement de catégorie mixte à capital garanti par le gestionnaire de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 14 juin 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières sa durée de vie est de cinq ans depuis sa date de constitution soit le 04 octobre 2013.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2018.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au à la date d'arrêté.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 Décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ATTIJARI BANK	8 500	193 075	309 570	2,88%
ATTIJARI LEASING	8 487	177 881	150 483	1,40%
BH	36 000	328 353	667 836	6,21%
BH NS 2017	6 000	90 000	111 306	1,03%
BIAT	1 598	186 139	194 042	1,80%
EURO-CYCLES	5 000	92 705	135 145	1,26%
LAND`OR	30 937	185 203	230 481	2,14%
ONE TECH HOLDING	22 044	262 394	293 538	2,73%
SAH LILAS	28 396	226 101	452 405	4,20%
SERVICOM	57 706	499 641	91 983	0,85%
SFBT	8 068	163 919	159 303	1,48%
SOTIPAPIER	30286	144715	103851	0,97%
STAR	3 858	634 901	385 638	3,58%
SYPHAX AIRLINES	30 000	229 616	0	0,00%
TELNET HOLDING	15 460	78 398	90 441	0,84%
TUNINVEST-SICAR	8 996	96 140	58 474	0,54%
UNIMED	40 000	375 388	314 640	2,92%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		3 964 569	3 749 136	34,85%
<u>Titres OPCVM</u>				
SICAV ENTREPRISE	4 800	496 440	505 589	4,70%
<i>Total des titres OPCVM</i>		496 440	505 589	4,70%
	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>B-Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations des sociétés				
ATL 2014-1	10 000	400 000	418 560	3,89%
AIL 2014-1 TF	10 000	400 000	409 856	3,81%
TL 2012/1 B TF	5 000	195 800	202 994	1,89%
TL 2012/1 B TF	5 000	195 800	202 994	1,89%
<i>Total Obligations des sociétés</i>		1 191 600	1 234 404	11,47%

Bons du trésor assimilables

BTA 15/01/2018 5,30%	1 400	1 379 500	1 456 502	13,54%
Total Bons du trésor assimilables		1 379 500	1 456 502	13,54%
Total obligations et valeurs assimilées		2 571 100	2 690 906	25,01%
Total		7 032 109	6 945 631	64,55%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Cout d'acquisition</u>
Actions	630 832
Titres SICAV	496 440
	<u><u>1 127 272</u></u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêt courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions	1 339 080	-	1 021 933	< 317 147 >
Obligations	595 800	83 957	683 957	4 200
TOTAL	<u><u>1 934 880</u></u>	<u><u>83 957</u></u>	<u><u>1 705 890</u></u>	<u><u>< 312 947 ></u></u>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

<u>Certificat de dépôt</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
CIL au 09/01/2018 -3M - 7,80%	1 000 000	984 365	998 640	9,28%
Total CIL	1 000 000	984 365	998 640	9,28%
TL au 30/03/2018 -100J - 7,75%	500 000	491 570	492 582	4,58%
Total TUNISIE LEASING	500 000	491 570	492 582	4,58%
TSB au 30/01/2018 -92J - 7,97%	500 000	492 016	497 483	4,62%
TSB au 28/02/2018 -92J - 7,93%	500 000	492 055	494 991	4,60%
Total TSB	1 000 000	984 071	992 474	9,22%
Total certificats de dépôts	2 500 000	2 460 006	2 483 696	23,08%
Total placements monétaires	2 500 000	2 460 006	2 483 696	23,08%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Compte à terme	900 000	1 500 000
Amen Bank Pasteur	422 677	838 550
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	9 107	30 664
R/S à opérer sur dépôt à vue et compte à terme	< 1 821 >	< 6 133 >
	<u>1 329 963</u>	<u>2 363 081</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Frais de gestion à payer	37 920	38 741
Frais de dépositaire à payer	1 616	1 622
	<u>39 536</u>	<u>40 363</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	6 920	7 319
Redevance CMF à payer	933	917
Retenue à la source à payer	-	242
	<u>7 853</u>	<u>8 478</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>
Capital au 1^{er} janvier 2017	10 609 942
Nombre de part	2 117
Nombre de porteurs de parts	131
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de parts	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-
Rachats effectués	
Montant	275 648
Nombre de parts	55
Nombre de porteurs de parts sortants	3
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 1 541 >
Variation des (+/-) potentielles sur titres	191 585
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	< 312 947 >
Droit de sortie	14 479
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 4 370 >
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	263 617
Régularisations des sommes capitalisables des exercices antérieurs	< 6 849 >
Capital au 31 décembre 2017	10 478 268
Nombre de parts	2 062
Nombre de porteurs de parts	128
Taux de rendement	1,14%

3.7 Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	236 348	271 371
Régularisation du résultat d'exploitation	< 2 715 >	< 7 754 >
	<u>233 633</u>	<u>263 617</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2017</u> <u>au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>
Dividende SOTIPAPIER	26 000	26 000
Dividende ATTIJARI BANK	17 000	12 750
Dividende UNIMED	10 954	13 136
Dividende EURO-CYCLES	10 920	5 320
Dividende STAR	10 417	35 494
Dividende ATTIJARI LEASING	10 101	10 101
Dividende BH	9 727	-
Dividende LAND`OR	6 187	4 332
Dividende TUNINVEST-SICAR	5 000	5 000
Dividende MPBS	4 950	6 600
Dividende TELNET HOLDING	3 092	-
Dividende SFBT	1 344	1 222
Dividende POULINA G H	840	-
Dividende SAH LILAS	-	7 439
Dividende CITY CARS	-	6 251
Dividende TPR	-	6 000
Dividende SITS	-	2 957
	<u>116 532</u>	<u>142 602</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2017</u> <u>au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>
Intérêts sur BTA	59 359	59 522
Intérêts sur Obligations	79 926	113 507
	<u>139 285</u>	<u>173 029</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2017</u> <u>au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>
Intérêt sur Certificat de dépôt	91 194	83 040
Intérêt sur dépôt à vue	66 367	50 492
Autres revenus	94	-
	<u>157 655</u>	<u>133 532</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2017</u> <u>au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>
Rémunérations du gestionnaire	152 420	152 276
Rémunération du dépositaire	6 424	6 407
	<u>158 844</u>	<u>158 683</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2017 au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2016 au</u> <u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	10 887	10 860
Honoraires du commissaire aux comptes	7 228	8 064
Autres frais	165	185
	<u>18 280</u>	<u>19 109</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part :

<u>Données par part</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2015</u> <u>au</u> <u>31/12/2015</u>	<u>Du</u> <u>03/02/2014</u> <u>au</u> <u>31/12/2014</u>
Revenus des placements	200,519	212,170	167,909	162,168
Charges de gestion des placements	< 77,034 >	< 74,956 >	< 73,095 >	< 63,922 >
Revenus net des placements	123,485	137,214	94,814	98,246
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	< 8,865 >	< 9,026 >	< 7,981 >	< 7,752 >
Résultat d'exploitation (1)	114,620	128,188	86,833	90,494
Régularisation du résultat d'exploitation	< 1,317 >	< 3,663 >	< 0,030 >	< 0,108 >
Sommes capitalisables de l'exercice	113,303	124,524	86,803	90,386
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	92,912	305,725	< 289,543 >	< 72,971 >
Frais de négociation de titres	< 0,747 >	< 0,538 >	< 3,033 >	< 1,652 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	< 151,769 >	< 109,716 >	18,699	< 17,553 >
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	< 59,604 >	195,470	< 273,877 >	< 92,176 >
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	55,016	323,658	< 188,044 >	< 1,682 >
Droit de sortie	7,0220	8,282	0,694	2,571
Résultat non capitalisable de l'exercice	< 52,582 >	203,752	< 273,183 >	< 89,605 >
Régularisation de (+/-) valeurs sur titres et frais de négociation	< 2,119 >	< 5,104 >	< 0,140 >	< 1,128 >
Somme non capitalisables de l'exercice	< 54,701 >	198,648	< 273,323 >	< 90,733 >
Valeur liquidative	5 194,908	5 136,306	4 813,133	4 999,653

5-2 Ratios de gestion des placements :

	<u>Du 01/01/2017</u> <u>au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>	<u>Du 03/02/2014</u> <u>au 31/12/2014</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,47%	1,48%	1,45%	1,27%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,18%	0,16%	0,15%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,16%	2,46%	1,73%	1,79%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2018 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et autres valeurs;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2018 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire percevra une commission de surperformance s'élevant à 25% hors taxe de la différence entre le rendement réalisé au bout des cinq ans et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2018. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.